



Conseil municipal

LUNDI 25 JANVIER 2021

Point 1

Budget principal **Approbation du budget primitif 2021**



Budget 2021

**Budget
2021**

**30,91
millions
d'euros**

Un budget de transition

dans le temps nécessaire à l'élaboration et la déclinaison du nouveau projet de collectivité

Un budget adapté à la crise sanitaire,

dans les politiques de proximité et de solidarités mises en œuvre sur le territoire, au regard des conséquences économiques et sociales prévisibles

Un budget contraint dans son équilibre

en raison du cadre réglementaire et financier qui pèse sur l'avenir des finances locales



Budget 2021

les équilibres financiers

Recettes

25,06 millions d'euros

Dépenses

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT

Epargne brute

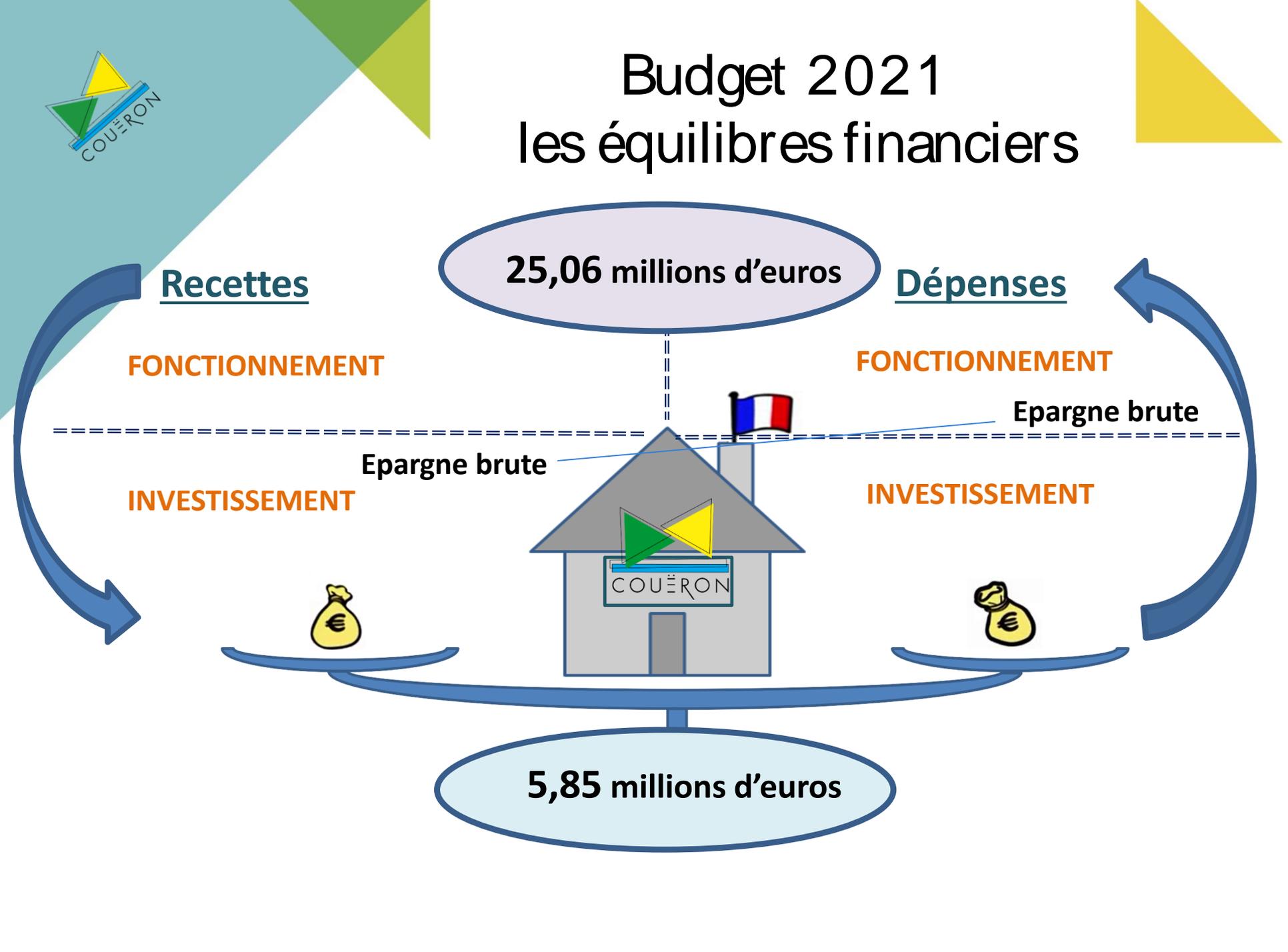
Epargne brute

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

COUËRON

5,85 millions d'euros

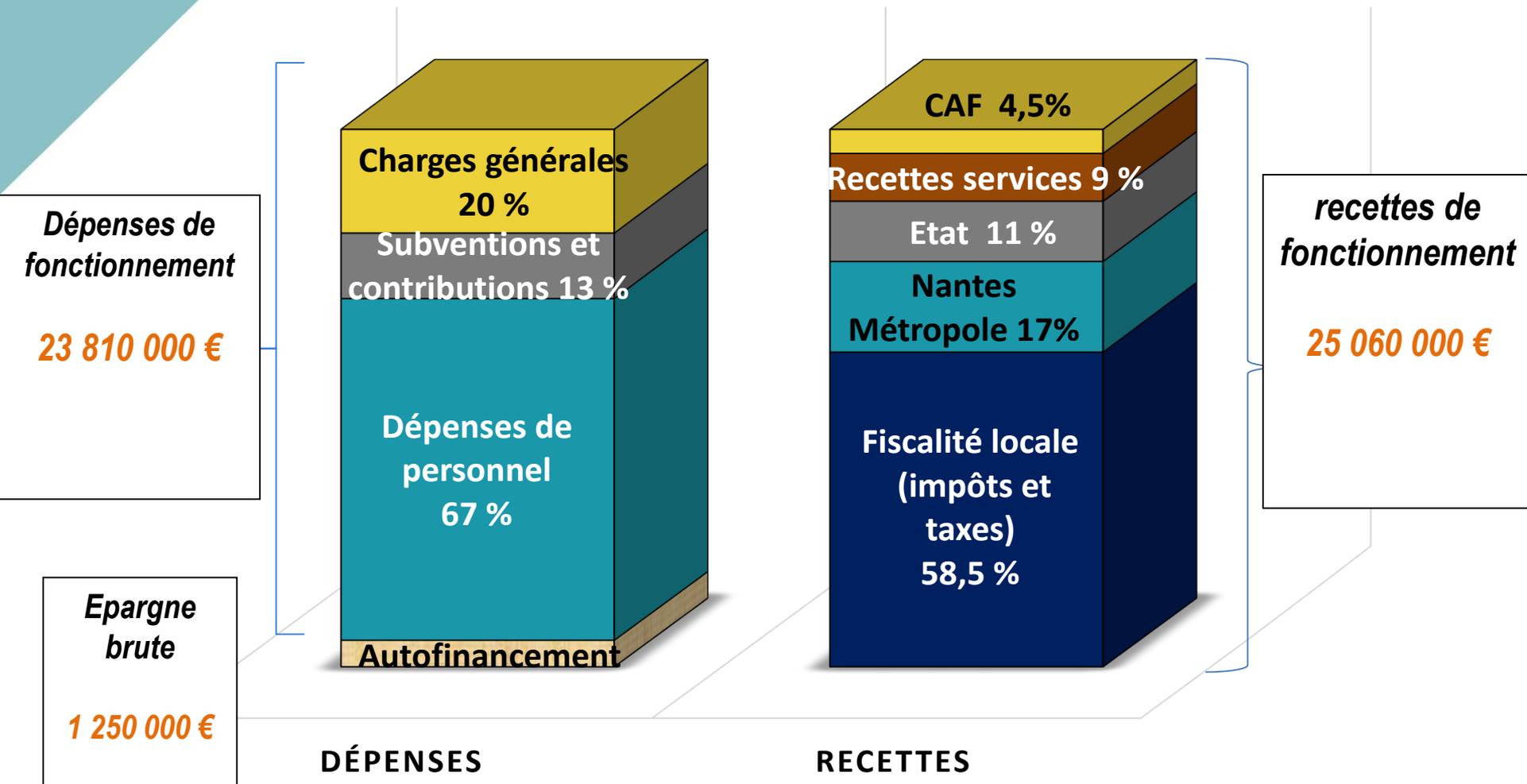




Budget 2021

les équilibres financiers

La section de fonctionnement :





Budget 2021

les équilibres financiers

Les recettes de fonctionnement



Budget 2021, les équilibres financiers

Recettes de fonctionnement

Les impôts et taxes

14,70 millions d'euros
Soit 58,64 % du budget total

+2,54 %

- Suppression de la taxe d'habitation
- Transfert de la part départementale de taxe foncière
- Hypothèse d'évolution des bases (valeurs locatives TF) : +2,21 %
- Pas d'augmentation des taux communaux

Valeur
locative

X

Taux fixé par le
Conseil municipal

=

Montant
de l'impôt

- Hausse des droits de mutation
- Stabilisation des autres taxes locales : taxes sur l'électricité, pylônes, déchets, publicité extérieure



Budget 2021, les équilibres financiers

Recettes de fonctionnement

Les participations de Nantes Métropole

4,22 millions d'euros
Soit 16,84 % du budget total

+0,65 %

- Attribution de compensation : 3 147 356 €
- Dotation de solidarité communautaire : 1 030 000 €
- Fonds de concours pour la Gerbetière : 10 000 €

**2021 : Définition d'un nouveau pacte financier
métropolitain pour une mise en œuvre à compter de 2022**



Budget 2021, les équilibres financiers

Recettes de fonctionnement

Les dotations de l'Etat

**2,80 millions d'euros
Soit 11,18 % du budget total**

+2,27 %

- Dotation globale de fonctionnement : 2 555 000 €
- Dotation nationale de péréquation : 69 000 €
- Allocations compensatrices : 30 000 €
- Fonds de soutien rythmes scolaires : 110 000 €
- FCTVA fonctionnement : 16 240 €



Budget 2021, les équilibres financiers

Recettes de fonctionnement

Les participations CAF

1,12 millions d'euros
Soit 4,47 % du budget total

-6,20 %

- Prestation de service ordinaire (PSO): 350 000 €
(activités péri-éducatives et ALSH)
- Contrat enfance jeunesse (CEJ) : 529 000 €
- Prestation de service unique (PSU) : 240 000 €
(structures petite enfance)

Une baisse qui reflète la diminution de l'activité du fait de la crise sanitaire en 2020



Budget 2021, les équilibres financiers

Recettes de fonctionnement

Les autres recettes de gestion

2,22 millions d'euros
Soit 8,87 % du budget total

+0,56 %

- Recettes tarifaires restauration scolaire et accueil périscolaire et de loisirs : 1 395 000 €
- Autres recettes tarifaires : 129 000 € (sport, culture, jeunesse,...)
- Locations de salles et immeubles communaux : 213 000 €
- Remboursement sur rémunération du personnel (assurance, IJ) : 250 000 €



Budget 2021

les équilibres financiers

Les dépenses de fonctionnement



Budget 2021, les équilibres financiers

Dépenses de fonctionnement

15,94 millions d'Euros
Soit 67,14 % du budget total

+4,27 %

Les charges de personnel

- Evolution des effectifs emplois permanents ou temporaires : +399 900 €
- Poursuite mise en œuvre nouveau régime indemnitaire : +155 000 €
- Promotion sociale des agents : + 96 000 €
- Mise en œuvre du PPCR : + 38 000 €



Budget 2021, les équilibres financiers

Dépenses de fonctionnement

**4,82 millions d'Euros
Soit 20,32 % du budget total**

-2,35 %

**Les charges à
caractère général**

- Activités scolaires, péri-éducatives et de restauration : 1 075 415 €
- Dépenses de fluides : 962 500 €
- Entretien maintenance des bâtiments communaux : 559 500 €
- Entretien maintenance des espaces publics : 433 500 €
- Systèmes d'informations : 394 540 €



Budget 2021, les équilibres financiers

Dépenses de fonctionnement

**2,14 millions d'Euros
Soit 9,02 % du budget total**

Montant stable

Les subventions versées

- **Subventions aux associations : 1 059 321 €**
- **Subvention au CCAS : 1 030 000 €**



Budget 2021, les équilibres financiers

Dépenses de fonctionnement

0,84 millions d'Euros
Soit 3,57 % du budget total

-14,94 %

**Les autres contributions
financières obligatoires**

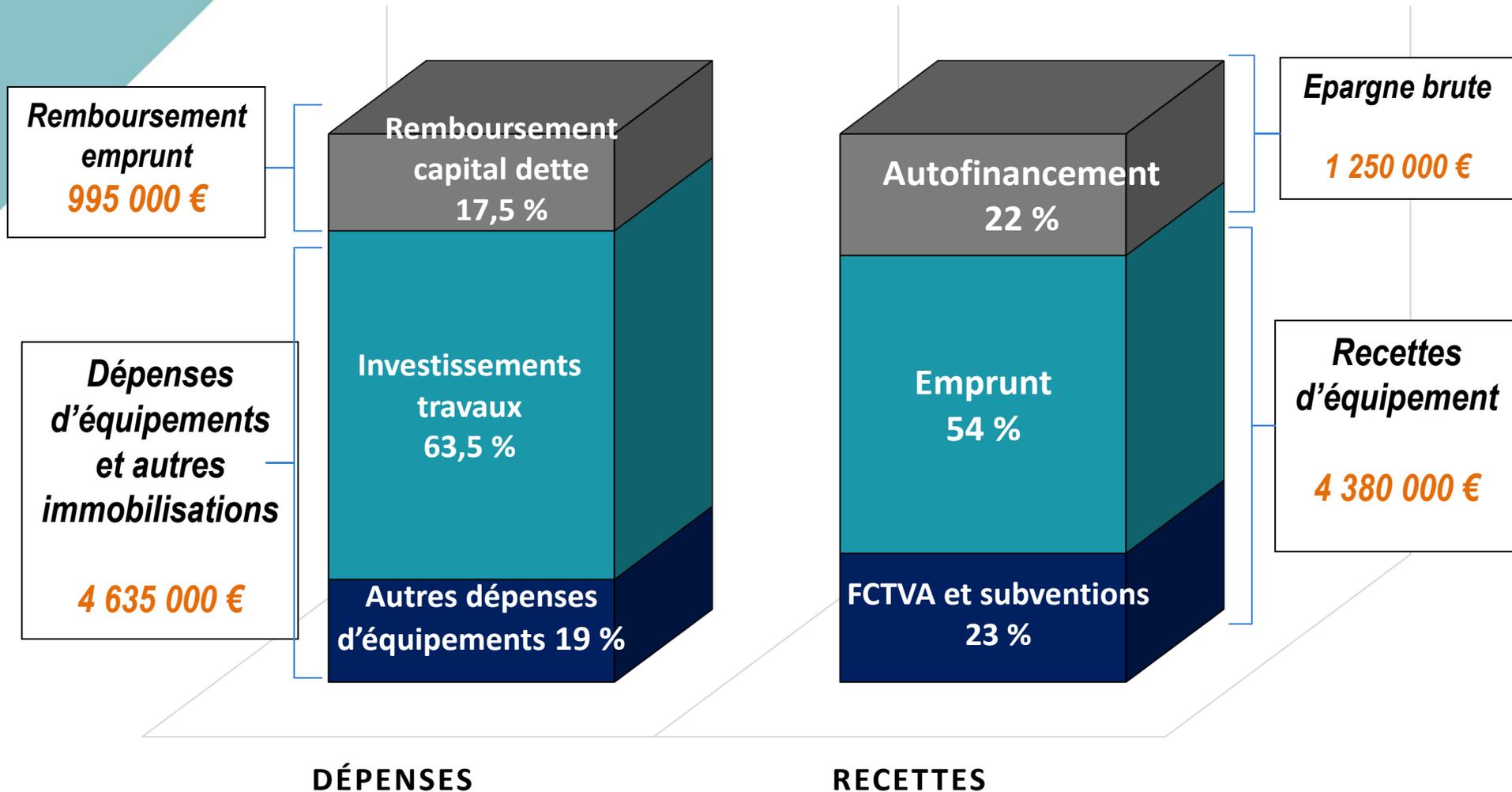
- Participation OGEC : 262 000 €
- FPIC : 71 000 €
- Prélèvement loi SRU : 15 000 €
- Indemnités, cotisation et formation des élus : 210 000 €
- Intérêts de la dette : 183 000 €



Budget 2021

les équilibres financiers

La section d'investissement :



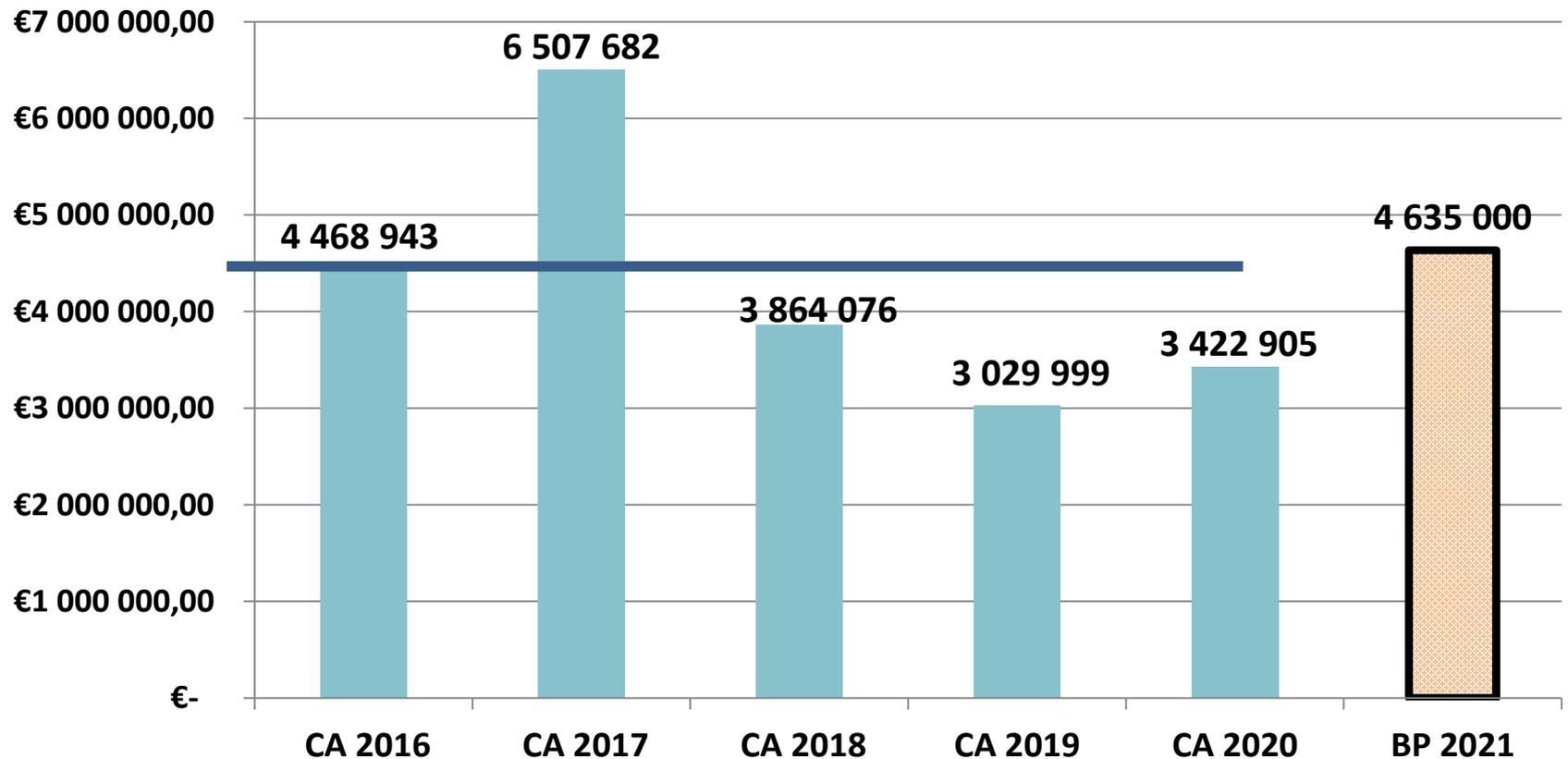


Budget 2021

les équilibres financiers

Dépenses d'équipement
BP 2021 = 4,65 millions d'€

Moyenne CA 2016-2020
4,26 millions d'€





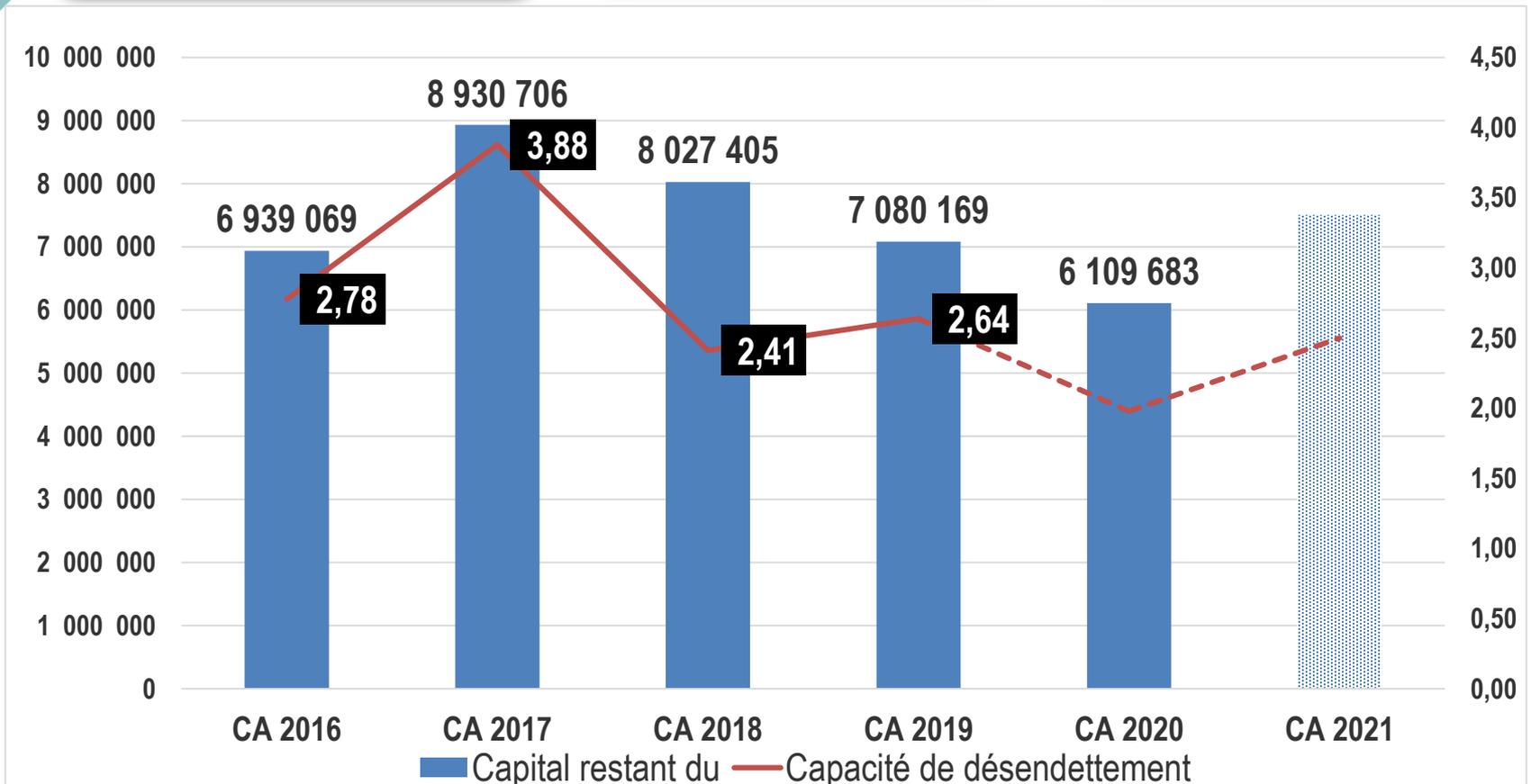
Budget 2021

Les équilibres financiers

Encours de dette 2020:
6,11 millions d'Euros

Capacité de
désendettement 2020:
environ 2 ans

Montant dette
par habitant :
276 Euros





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarités

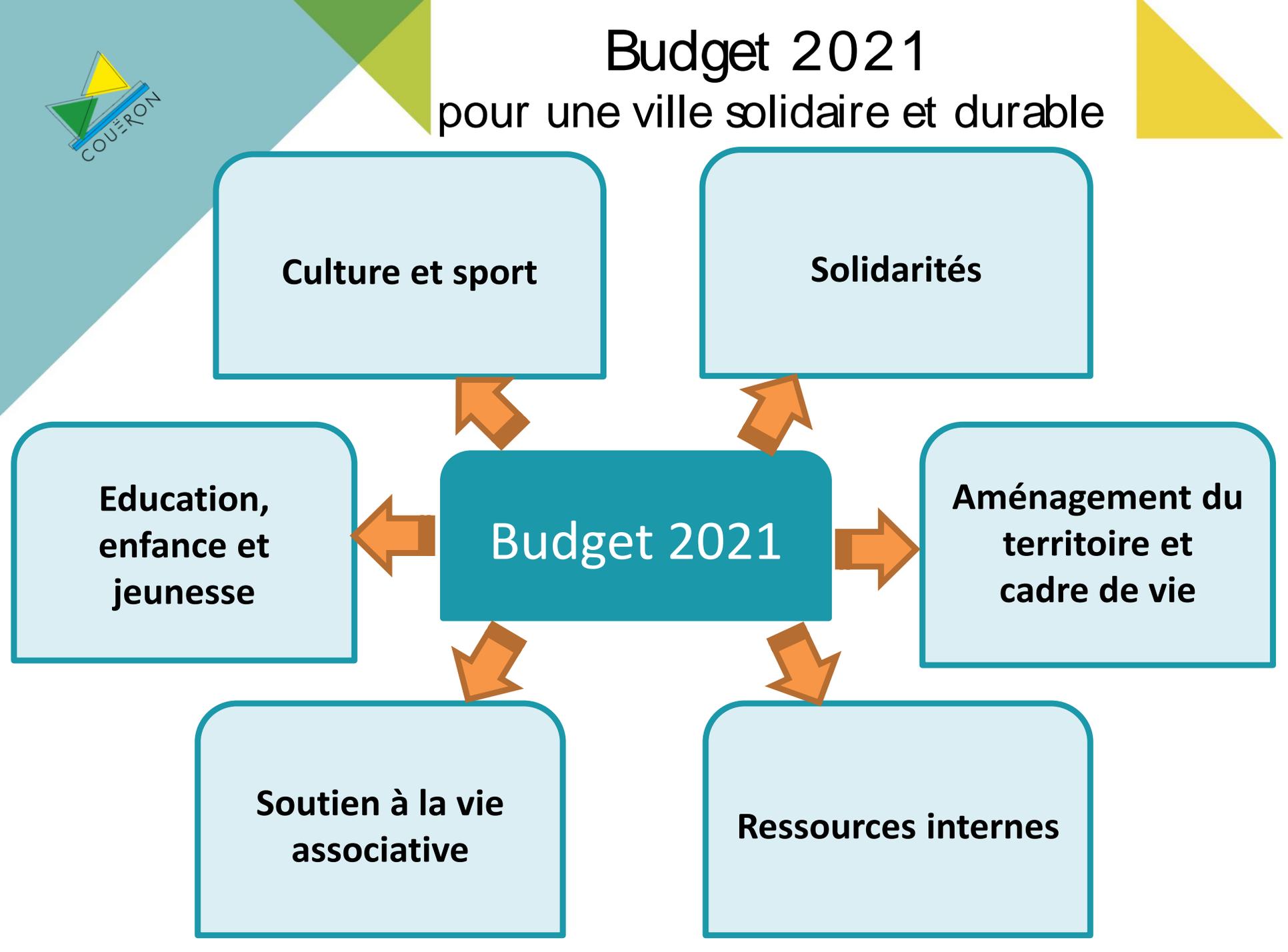
**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarité

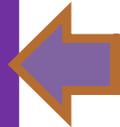
**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

La politique éducation

Fonctionnement : **7 085 000 €**

Fonctionnement
des écoles

Services péri-
éducatifs et de loisirs

Restauration
scolaire

**12 écoles depuis
la rentrée
2018/2019**

2263 enfants

**186 700
repas servis**

**166 équivalents
temps plein (ETP)**

Investissement : **1 016 000 €**

Dépenses d'investissement travaux et équipements bâtiments scolaires et restauration, solution numérique des écoles

Budget global de 8,101 millions d'euros soit 32% du budget de fonctionnement et 22% du budget d'investissement



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

La politique enfance jeunesse

Politique jeunesse
776 000 €

25,4 ETP

Petite enfance
1 497 000 €

**Accompagnement
aux loisirs,
apprentissage de
la citoyenneté,
accompagnement
à la parentalité**

**Soutien aux
amicales
laïques et
centres
sociaux
culturels**

**Structures
d'accueil petite
enfance
(multi bourg
et
Chabossière)**

**Programme
d'investissement
Nouveau multi
accueil Chabossière**

Travaux Maison de la
petite enfance

**Budget global : 2,27 millions d'euros soit 5% du budget global
en fonctionnement et 14% en investissement**



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarité

**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

La politique culturelle

21,5 ETP

Action
culturelle
transversale

109 000 €

Lecture
publique

757 000 €

Spectacle
vivant

317 000 €

Patrimoine
culturel

153 000 €

Soutien aux
associations
culturelles

195 490 €

Budget global : 1,53 millions d'euros soit 6% du budget de fonctionnement et 3% du budget d'investissement



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

La politique sportive

25,6 ETP

Fonctionnement : 1 842 000€

Piscine
municipale
670 000 €

Installations sportives
(terrains et gymnases)
1 070 000 €

Promotion et soutien à
la pratique sportive
102 000 € (dont subventions)

Investissement : 1 176 000 €

Nouvelle halle de
tennis/padel
René Gaudin
1 000 000 €

Travaux performance
énergétique des
gymnases
166 000 €

Renouvellement des
matériels et mobiliers
sportifs
10 000 €

**Budget global : 3,02 millions d'euros soit 8% du budget de
fonctionnement et 26% du budget d'investissement**



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarité

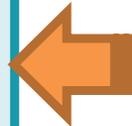
**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

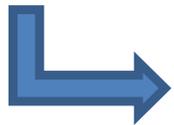
La politique de solidarité et de cohésion sociale

20 ETP
au CCAS

Action sociale

Logement

**Personnes âgées
et personnes
handicapées**



des compétences du CCAS recentrées en matière d'aide et d'accompagnement des publics les plus vulnérables

**Subvention de la ville au CCAS : 1 030 000 €
soit 4% du budget de fonctionnement**



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarité

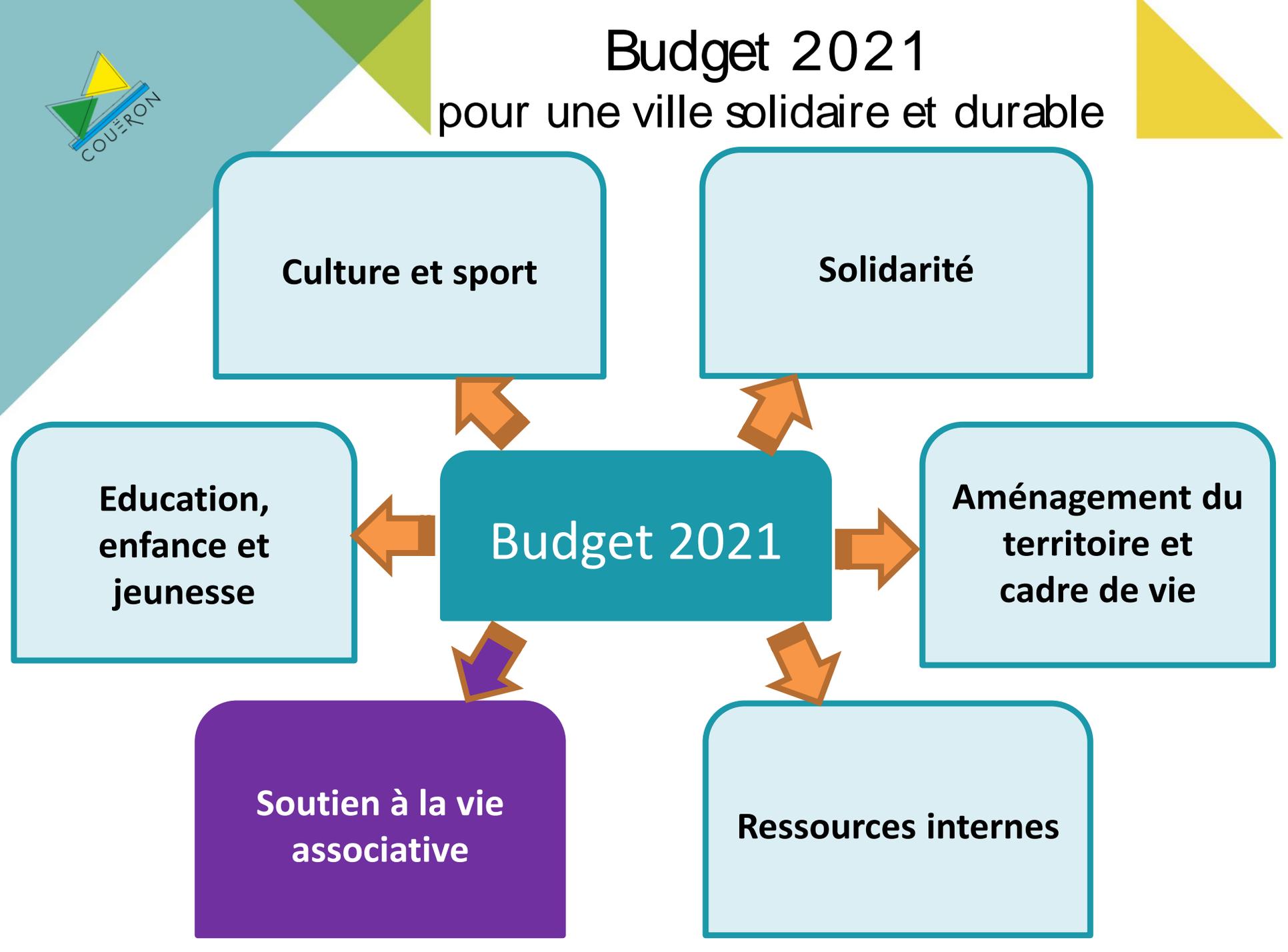
**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Soutien à la vie associative

Le budget 2021 réaffirme son soutien financier, humain et logistique fort **aux 150 associations** ayant une implication locale, ainsi qu'aux initiatives citoyennes, qui contribuent au lien social et à l'attractivité de la commune

**102 associations
subventionnées**

**Subventions versées :
1 072 081 €**

**Budget global : 1,72 millions d'€,
soit 7% du budget de fonctionnement**



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarité

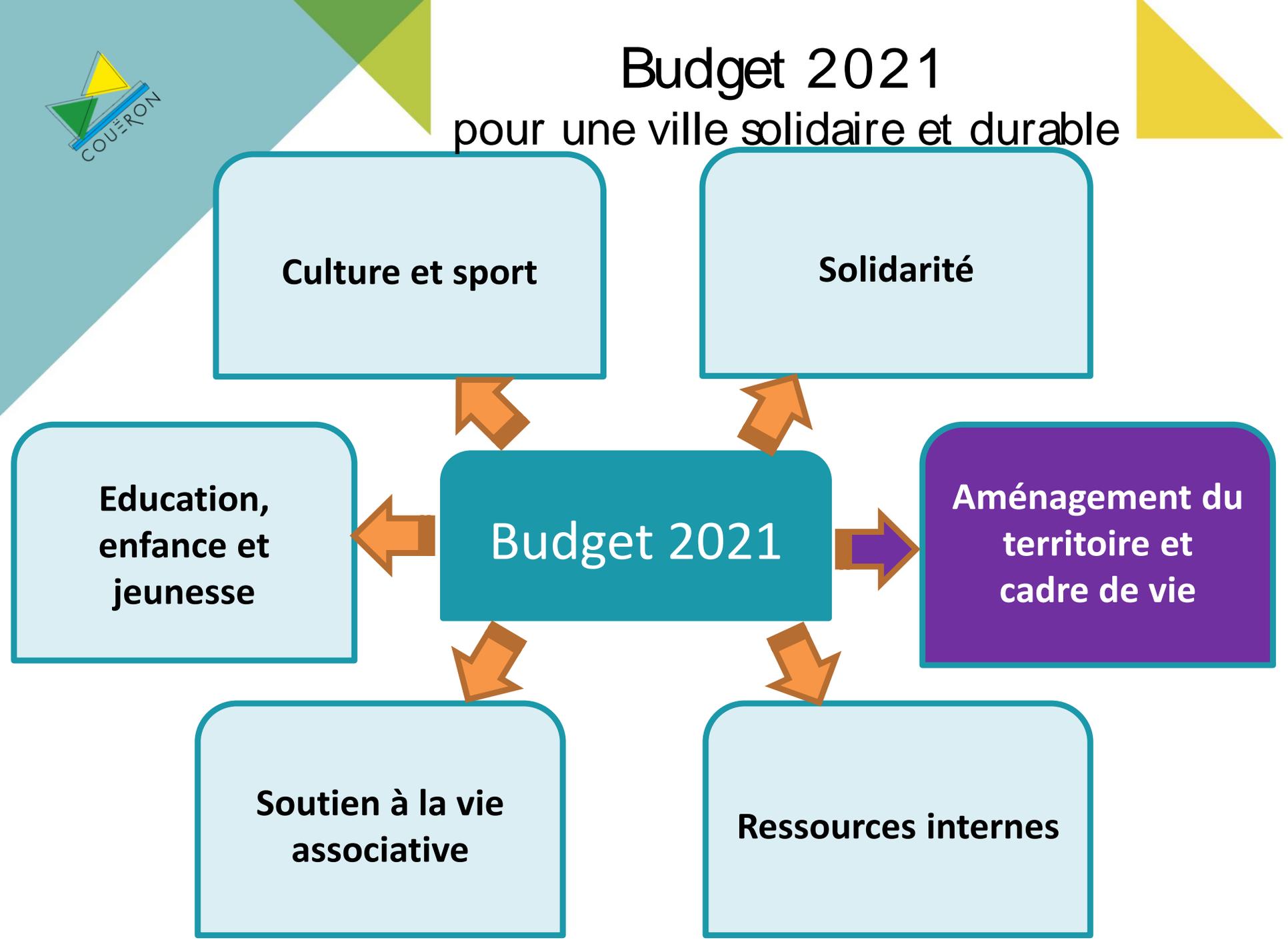
**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

La politique aménagement du territoire et cadre de vie

47 ETP

Aménagement
urbain et
action foncière
649 000 €

Prévention et
tranquillité
publique
483 300 €

Espaces
verts et
paysagers
1 563 000 €

Budget global : 2,70 millions d'€, soit 11% du budget de fonctionnement, et 7% du budget d'investissement



Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

Culture et sport

Solidarité

**Education,
enfance et
jeunesse**

Budget 2021

**Aménagement du
territoire et
cadre de vie**

**Soutien à la vie
associative**

Ressources internes





Budget 2021

pour une ville solidaire et durable

**Gestion des
ressources
internes**

5 419 000 €

59,2 ETP

Patrimoine bâti :

1 435 650 € (fonctionnement et investissement)

Systèmes d'informations :

1 384 900 € (fonctionnement et investissement)

Autres ressources internes

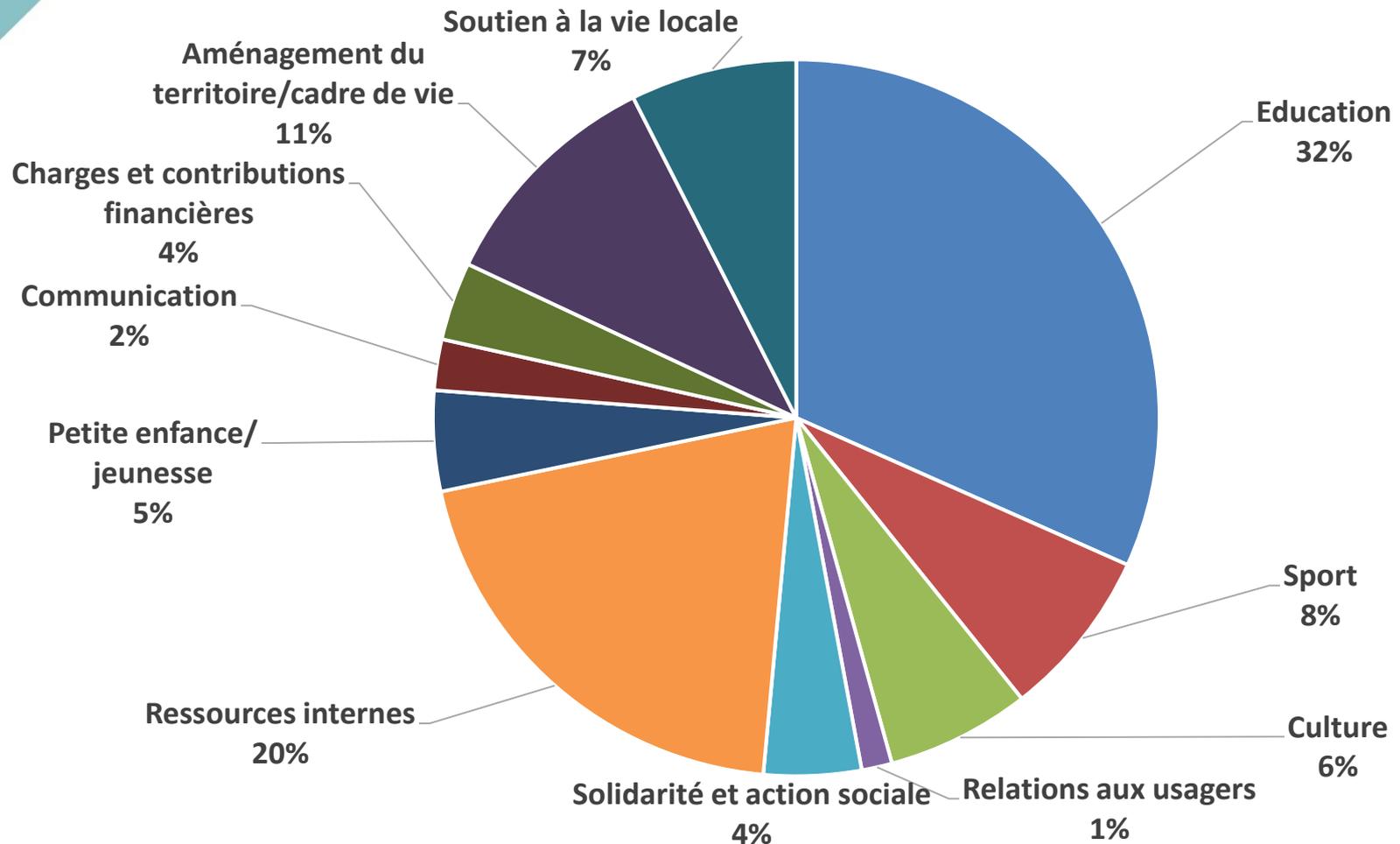
2 598 450 € (fonctionnement + investissement)

**BP 2021 → 5 419 000 €, soit 20% des dépenses de
fonctionnement, et 22% des dépenses d'investissement**



Budget 2021, pour une ville solidaire et durable

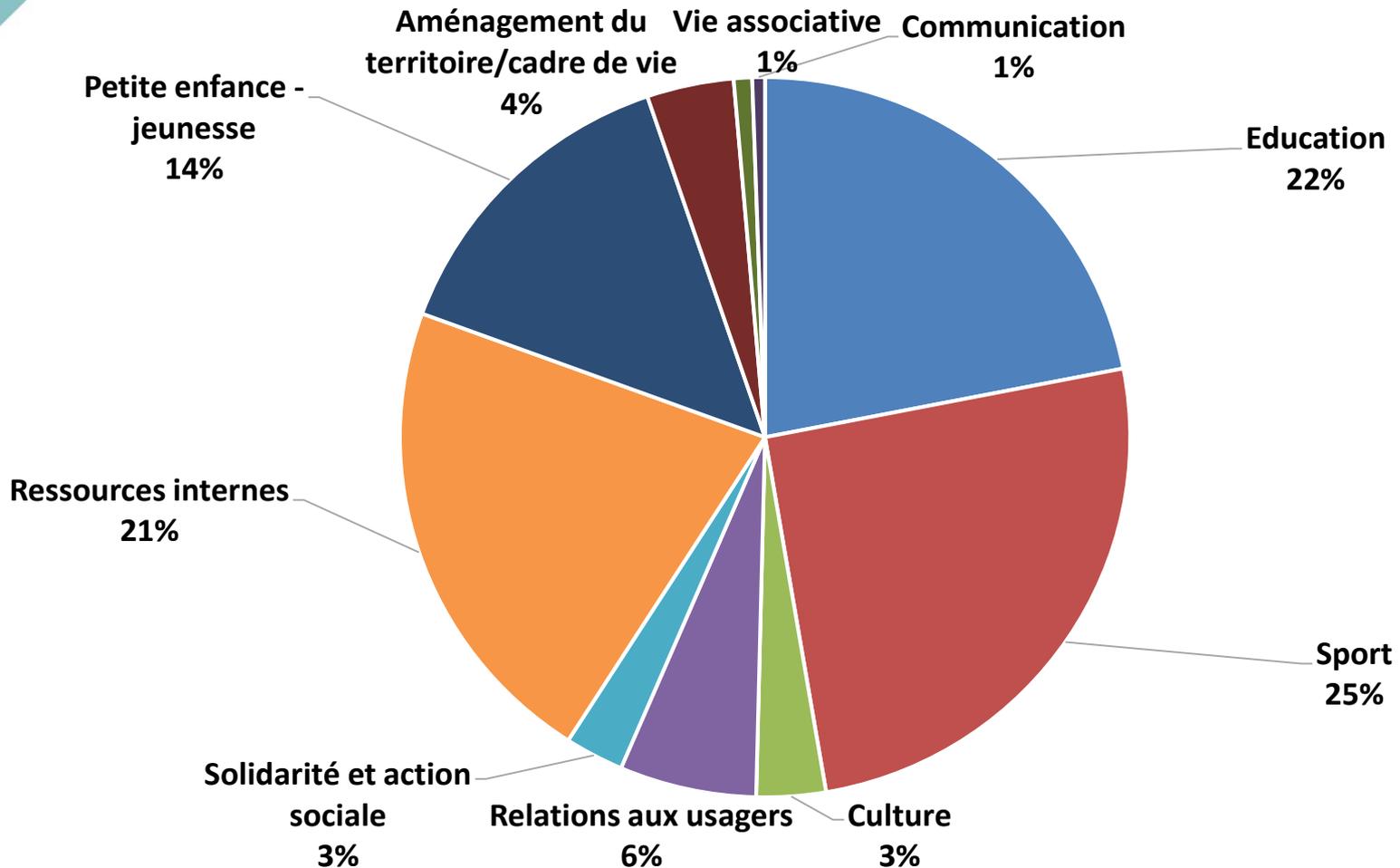
Répartition des dépenses de fonctionnement : 23 740 000 €





Budget 2021, pour une ville solidaire et durable

Répartition des dépenses d'investissement : 4 633 000 €



Point 2

Budget annexe pompes funèbres Approbation du budget primitif 2021

Point 3

Fiscalité locale 2021

Approbation des taux

A Couëron, la fiscalité locale représente plus de 50% des recettes totales soit 12,58 millions d'euros dont 6,57 millions d'euros pour la taxe d'habitation.

La réforme de la fiscalité locale transfère aux communes en compensation de la suppression de la taxe d'habitation la part de taxe foncière jusqu'ici perçue par les départements. Un mécanisme de compensation vient compléter ce dispositif.

Pour 2021, seuls les taux de taxe foncière sont donc à voter. Il est proposé de les maintenir au même taux que 2020, soit :

- 23,31% pour la taxe sur les propriétés bâties (+15% de taux départemental soit un taux total de 38,31%),
- 78,70% pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Une progression de 2,21% du produit de ces taxes est envisagée, liée à l'évolution physique des bases. Le produit fiscal attendu est estimé à 13 154 333 €.

Point 4

Modalités d'exonération de 2 ans de taxe foncière pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

L'exonération de taxe foncière pendant 2 ans pour les nouvelles constructions a été supprimée par la Ville, pour sa part communale, en 1992 (hors prêts conventionnés et PAS depuis 1996). La part départementale était quant à elle exonérée à 100%.

Suite à la réforme de la fiscalité et au transfert de la part départementale de la taxe foncière à la commune,

afin d'assurer la neutralité de cette mesure pour les contribuables, et pour la collectivité,

il est proposé de fixer l'exonération à 40% de la base imposable à compter du 1^{er} janvier 2022 (hors prêts conventionnés et PAS).

Point 5

Révision et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement

Réhabilitation de la Fonderie – AP n°2015-1 du 26 janvier 2015

Clôture de l'AP – montant total des crédits de paiement : 1 179 044,02 €

Création d'une halle de tennis et de padel et réhabilitation de la halle existante – AP n°2019-1 du 28 janvier 2019

Abondement de l'autorisation à hauteur de 3 000 000 €

Point 6

Dotation de soutien à l'investissement local **Demandes de subventions auprès de l'État**

Au titre de la DSIL, il est proposé de solliciter les subventions suivantes :

- **Création d'une halle de tennis et de padel et réhabilitation de la halle existante**
Demande de 618 950 € pour un montant d'opération de 2 971 000 €
- **Extension du groupe scolaire J. Zay (périscolaire et cours)**
Demande de 125 000 € pour un montant d'opération de 250 000 €
- **Travaux de rénovation de la Maison de la petite enfance (toiture et isolation)**
Demande de 80 000 € pour un montant d'opération de 200 000 €
- **Programme de performance énergétique (couverture et isolation, chaufferies, éclairages)**
Demande de 320 000 € pour un montant d'opération de 536 000 €

Point 7

Exercice 2021

Constitution de provisions budgétaires

Constitution d'une provision pour litige d'un montant de 5 000 €

**Constitution d'une provision pour créances douteuses de 5 000 €
(montant annuel déterminé sur la base de la moyenne des admissions en non valeur
et créances douteuses des 4 dernières années)**

Point 8

Subvention 2021 au CCAS

Proposition de versement d'une subvention de 1 030 000 €, représentant environ 67% du budget global du CCAS

Point 9

OGEC

Participation financière pour l'année scolaire 2020-2021

Pour l'année scolaire 2020/21, l'école Saint-Symphorien accueille : 135 élèves de maternelle et 198 élèves d'élémentaire

Le coût de l'élève pour 2019/20 est estimé à 1 269,80€ pour les élèves de maternelle et à 454,32€ pour les élèves d'élémentaire

Le montant de la participation financière à l'OGEC pour 2020/21 s'élève donc à 261 377,61 €

Point 10

Adhésion association 2021

Proposition d'une nouvelle adhésion :

- Andes pour un montant annuel de cotisation de 464€

Point 11

Programmation culturelle du théâtre Boris Vian – annulation de spectacles suite à l'état d'urgence sanitaire – proposition de remises gracieuses

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la collectivité a été amenée à fermer certains équipements publics et notamment à annuler les spectacles proposés par le Théâtre Boris-Vian.

Pour faire suite à la sollicitation de onze usagers, il est proposé au conseil municipal de prononcer des remises gracieuses sur la billetterie de ces spectacles pour un montant de 155 €.

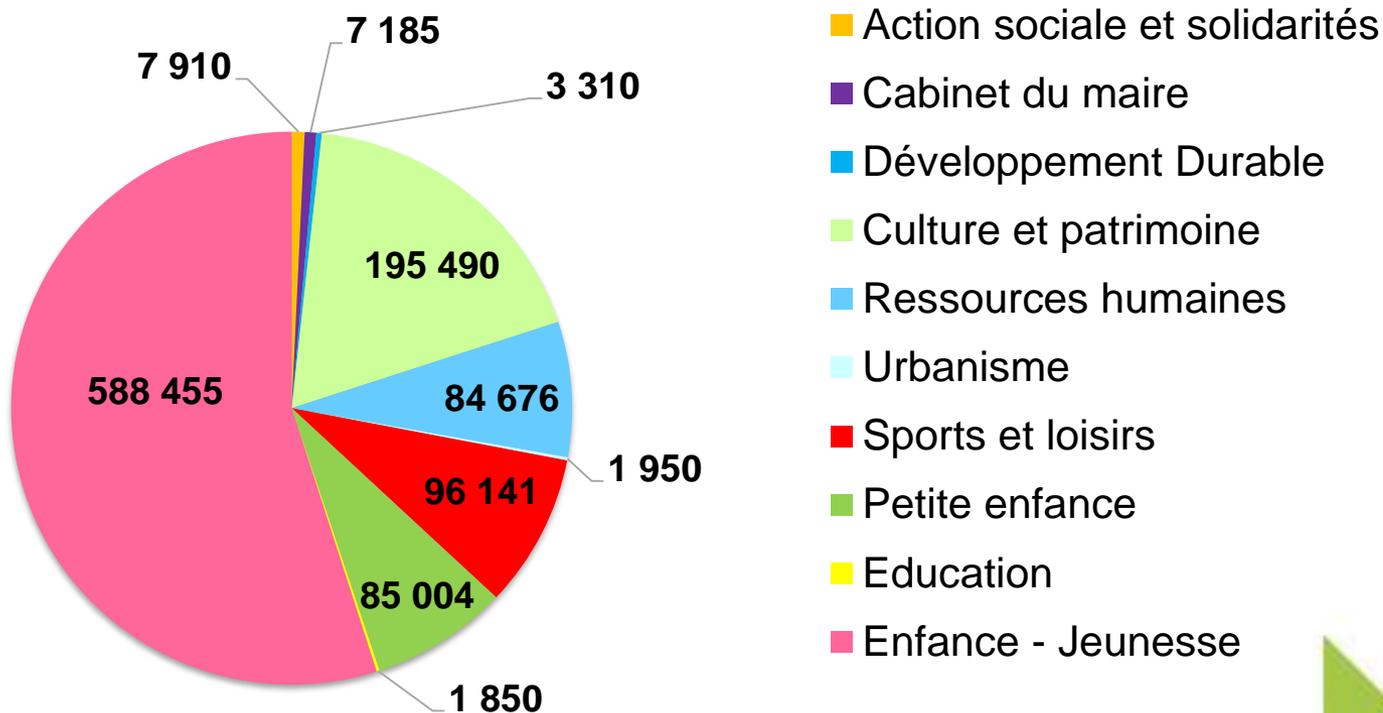
Point 12

Subventions aux associations et conventions 2021

Principe de maintien du soutien aux associations

102 associations subventionnées

- 1 060 700 € de subventions de fonctionnement
- 11 400 € de subventions exceptionnelles



Point 13

Adhésion à la convention de groupement de commandes

pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet de cuisine centrale intercommunale, pour la production des repas et la gestion des approvisionnements

Montant estimé pour Couëron : 9 000 €

Point 14

Demande d'autorisations d'urbanisme pour les projets de la Ville

Pour les projets suivants :

- **Création d'une halle de tennis et de padel et réhabilitation de la halle existante**
- **Installation d'un abri vélos sur le site sportif Paul Langevin**
- **Réhabilitation du Théâtre Boris-Vian**
- **Extension du groupe scolaire J. Zay (périscolaire et cours)**
- **Agenda d'accessibilité programmée (Adap) – phase 2**
- **Création d'un ossuaire au cimetière des Epinettes**

Point 15

Mise en place du dispositif « participation citoyenne » - Signature du protocole

Figurant parmi les actions devant être mises en œuvre dans le cadre du CLSPD signé entre la ville et les partenaires institutionnels le 28 janvier 2020, le dispositif « participation citoyenne » permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier.

La mise en œuvre de ce dispositif permet de:

- protéger
- rassurer et informer la population
- resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique
- renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier
- renforcer les liens entre les élus, les forces de l'ordre et le citoyen.

Point 15 - suite

Mise en place du dispositif « participation citoyenne » - Signature du protocole

Il repose sur un partenariat associant la gendarmerie, les élus et les citoyens référents volontaires et est strictement encadré par la signature d'un protocole entre le préfet, la gendarmerie et le maire, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Répondant à une réelle attente des habitants du quartier des Marais, il est décidé que ce dispositif soit, dans un premier temps, mis en œuvre de manière expérimentale sur ce secteur. Un bilan de cette première expérience sera ensuite réalisé avant d'envisager le déploiement de ce dispositif sur d'autres quartiers de la commune.

Point 16

Tableau des effectifs - modification

Total des emplois permanents

Effectif budgétaire : 459 postes
dont temps non complets : 188
Equivalents Temps complet : 386,17
Effectifs pourvus : 412
Effectifs pourvus en ETP : 345,68
Effectifs non pourvus : 41,60

Accroissement temporaires

Effectif budgétaire : 38 postes
dont temps non complets : 24

Au 14 décembre 2020, date de dernière modification, le nombre de postes était **de 436 postes créés, et 407 postes pourvus** (341,85 postes pourvus en ETP).

Le tableau des effectifs est une photographie à une date précise. Certaines suppressions ou créations peuvent avoir une date d'effet qui ne correspond pas à la date du conseil municipal. Ainsi, il existe souvent une différence entre les synthèses présentées entre deux dates de conseil.

Point 16 - suite

Tableau des effectifs - modification

22 créations de poste :

- 1 responsable d'office de restauration (changement de grade suite à la nomination d'un agent contractuel)
- 1 agent d'entretien ménager et 2 animateurs péri-éducatif suite au reclassement d'un agent titulaire (création d'un nouveau poste et scission du poste existant en deux postes)
- 18 postes liés aux avancements de grade (qui seront suivis de suppression à la suite des avancements)

4 renforts pour accroissement temporaire d'activité :

- Un.e assistant.e administratif.ve à 17,5/35èmes pour le cabinet et le service communication
- Un.e ASVP à la police municipale (jusqu'au 31 août 2021)
- Un.e ATSEM pour le service éducation (jusqu'au 30 juin 2021)
- Un.e assistant.e administratif.ve pour le service ressources humaines (dans le cadre du renouvellement du SIRH, jusqu'au 31 décembre 2021)

Point 17

Adhésion à une convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Point 18

**Prolongation de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire
Avenant à la convention avec le Centre de gestion 44**

Point 19

Bien sans maître – rue Marcel de la Provoté – parcelle DK n° 82

La ville est confrontée à un immeuble en état manifeste d'abandon, rue Marcel de la Provoté.



Point 19 - suite

Bien sans maitre rue Marcel de la Provoté – parcelle DK n° 82

**Selon la matrice cadastrale, la propriété est détenue par
Mme Anna Marie Grosseau, décédée le 2 août 1985.**

**La succession étant ouverte depuis plus de trente ans, la propriété est considérée
comme un bien bâti sans maitre.**

Point 20

Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

La Ville n'a pas procédé à des cessions immobilières.

Plusieurs biens ont été incorporés dans sa domanialité, notamment la propriété du 7 Place Charles de Gaulle, dans la perspective d'un futur projet d'extension de l'hôtel de ville.

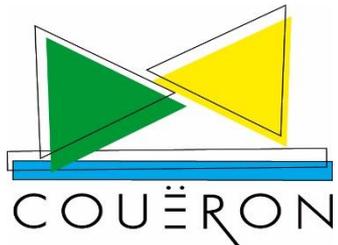
La Ville a également acquis des terres agricoles et naturelles dans le cadre de sa politique foncière, notamment via l'acquisition des biens de propriétaires inconnus.

Point 21

Nantes métropole Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes au titre des exercices 2014 et suivants

Point 22

Décisions municipales et contrats Information



Merci pour votre participation

Bonne fin de soirée